

Séance publique du 30 octobre 2000

Délibération n° 2000-5821

commission principale : domaine et administration générale

commune (s) : Oullins

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 44, Grande Rue et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision sud

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le périmètre du terrain d'assiette du lycée Chabrière à Oullins, propriété de la communauté urbaine de Lyon, inclut une parcelle de terrain de 218 mètres carrés appartenant à la commune d'Oullins.

Afin de régulariser cette situation, la commune d'Oullins a accepté, aux termes du compromis qui est présenté au Conseil, de céder gracieusement ladite parcelle à la communauté urbaine de Lyon ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis sus-visé.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense liée aux frais d'acquisition, évaluée à environ 3 000 F, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 800 - fonction 824 - opération 0096.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,